



14ème législature

Question N° : 83174	De M. Thierry Lazaro (Les Républicains - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Premier ministre		Ministère attributaire > Premier ministre
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > structures administratives	Analyse > instances consultatives. coût de fonctionnement.
Question publiée au JO le : 30/06/2015 Réponse publiée au JO le : 22/09/2015 page : 7180		

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le Premier ministre sur l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État du Conseil d'analyse économique.

Texte de la réponse

Institué par le décret n° 97-766 du 22 juillet 1997, le Conseil d'analyse économique s'est réuni vingt fois en 2014, tout comme en 2013. Son coût de fonctionnement s'est établi à 626 110 € en 2014.